



Maturité professionnelle arts visuels et arts appliqués

Prise en compte des acquis

GR-P_prise-en-compte-des-acquis_190325.pdf

Intégration de diplômes internationaux de langue aux examens MP

selon l'OMPr art. 23 :

Le SEFRI peut reconnaître des diplômes de langues étrangères. Dans ce cas, le diplôme remplace tout ou partie de l'examen final dans la branche correspondante.

Les dispenses de langue sont traitées au cas par cas par la direction du programme.

Cours et examens pour lesquels il n'y a pas de dispense

Il n'y a pas de dispense pour les branches de maturité professionnelle suivantes :

**technique et environnement (TEC),
information et communication (COM),
arts appliqués, art, culture (AAC).**

Tous les élèves suivent ces cours et passent les examens (semestriels et finaux).

1/1

Possibilité de suivre n'importe quel cours

Si un élève souhaite suivre un cours théorique pour lequel il a déjà une note acquise ou obtenu une dispense, il demeure le bienvenu.

Toutefois il s'engage pour un semestre entier, passe les tests et obtient une note, qui compte pour la moyenne générale de la maturité.